





Guide pédagogique GOUVERNEMENT OUVERT

Collège





SOMMAIRE

Comment est né ce guide ?	4
Qui a élaboré ce guide ?	4
Quel est l'objectif de ce guide ?	5
Pourquoi maintenant ?	5
Gouvernement ouvert : de quoi s'agit-il ?	7
Contexte et évolution	
Principes et valeurs	8
La transparence et la responsabilité	8
Définition	8
Comment chercher ou demander des informations	9
Comment exerçons-nous notre droit d'accès ?	10
La participation citoyenne	11
Définition	11
Comment participons-nous ?	11
La collaboration	12
En quoi consiste-t-elle ?	12
Application de la co-création	13
Synthèse	14
Nous allons construire un collège ouvert	15
Pour avoir un collège transparent	15
Étape 1 : Choisissez les informations	
Étape 2 : Demandez les informations	15
Étape 3 : Analysez et réutilisez les informations	15
Pour avoir un collège participatif	16
Étape 1 : Identifiez les domaines actuels et potentiels de participation	
Étape 2 : Planifiez les moyens de participation	
Étape 3 : Participez !	
Étape 1 : Identifiez un problème susceptible d'ouvrir des espaces de collaboration	
Étape 2 : Identifiez les acteurs et l'espace nécessaires pour la collaboration Étape 3 : Lancement de la collaboration	
Vous disposez à présent d'un collège ouvert. Et après ?	
Ressources pour en savoir plus	
Ressources électroniques	
Portails de transparence	
Publications	

COMMENT EST NÉ CE GUIDE?

Le concept de « Gouvernement ouvert » est de plus en plus utilisé par les médias, dans les discours politiques, dans les travaux universitaires, dans les réseaux sociaux, etc. Il s'agit d'une nouvelle approche de la gestion des sujets d'intérêt collectif dans laquelle sont impliqués les responsables politiques des gouvernements et des parlements, mais aussi tous les individus. En somme, le Gouvernement ouvert fait déjà partie de nos vies et il n'est pas près de disparaître.

Toutefois, peut-on dire que Gouvernement ouvert est un concept récent ? Oui et non. Il existe des lois et des normes d'accès aux informations publiques très anciennes. Par exemple, en Suède elles remontent au XVIIIe siècle. Par ailleurs, la démocratisation du concept de Gouvernement ouvert est dû à la présentation du Memorandum pour la Transparence et le Gouvernement ouvert en 2009, la première mesure adoptée par Barack Obama, président à cette époque des États-Unis.

En outre, le rôle des gouvernements et des administrations publiques connaît un processus de transformation permanente au sein de la société actuelle, notamment en raison de la vitesse et de l'ampleur des avancées technologiques, sociales, culturelle et économiques. Ainsi, compte tenu des exigences et des besoins des citoyens, les gouvernements et administrations publiques du monde entier cherchent à être de plus en plus transparents, accessibles et sensibles. S'ils parviennent à remplir ces objectifs, ils seront sur la bonne voie vis-à-vis de la gouvernance démocratique, d'une plus grande cohésion sociale et d'un développement économique prospère.

Le Gouvernement ouvert s'appuie sur la transparence, la responsabilité, la participation et la collaboration, que nous allons découvrir à la lecture du présent guide. Il s'agit d'une nouvelle façon de concevoir la gouvernance des sociétés. Ainsi, ce guide a été conçu comme un outil du III Plan de Gouvernement ouvert de l'Espagne pour le Partenariat pour un Gouvernement ouvert. Ce document est né du besoin d'impliquer toute la société dans une culture de transparence, de responsabilité, de participation et de collaboration vis-à-vis des affaires publiques.

Ainsi, l'objectif de ce guide est de sensibiliser les collégiens aux valeurs et aux principes du Gouvernement ouvert et de les faire participer au processus qui est mené à bien, en même temps, dans beaucoup de pays du monde entier. On aspire à ce que tous les citoyens et citoyennes construisent ensemble un État plus ouvert et plus responsable, grâce à l'existence d'une population plus exigeante vis-à-vis des décisions des responsables politiques, des assemblées législatives, des juges qui rendent la justice ou des personnes qui se consacrent à la gestion des biens et des services publics..

Date de fin de l'élaboration : décembre 2017

QUI A ÉLABORÉ CE GUIDE ?



J. Ignacio Criado. Il est professeur du département de Sciences politiques et Relations internationales de l'Université autonome de Madrid et research fellow au Center for Technology in Governement, à l'université d'État de New York (SUNY at Albany). Il est aussi co-fondateur de

NovaGob et directeur général du NovaGob. Lab, Laboratoire gouvernemental pour l'innovation publique. Il se consacre au conseil, à la recherche et à l'enseignement en matière de Gouvernement ouvert, d'administration numérique, d'innovation publique, de réseaux sociaux et d'administrations publiques, d'interopérabilité et de collaboration inter-organisations. Il est l'auteur de nombreuses publications sur l'administration et la gestion publique. Il est responsable de matières portant sur l'innovation publique, le gouvernement ouvert et l'administration numérique notamment dans le cadre du Master en haute administration publique de l'Instituto Ortega y Gasset, du Master en administration publique de l'Institut National de l'Administration Publique, du Master en gestion publique de l'Université de Grenade ou encore du Master en démocratie et gouvernance de l'Université autonome de Madrid.



@jicriado



VVicente Pastor. Il fait partie de l'équipe de recherche du département de Sciences politiques et de Relations internationales de la Faculté de Droit de l'Université autonome de Madrid. Il est également chercheur au NovaGob.Lab, le Laboratoire gouvernemental pour l'innovation

publique. Il est titulaire d'une licence en sciences politiques et administration de l'Université de Valence. Il a également obtenu un Master en démocratie et gouvernance de l'Université autonome de Madrid et une licence en direction et analyse politique de l'Université de Valence.



@vipaspa

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE GUIDE ?

Le guide que vous avez entre les mains cherche à atteindre plusieurs objectifs. Nous cherchons à :

- Promouvoir la compréhension de l'administration et du gouvernement.
- Générer une conscience civique reposant sur les principes de Gouvernement ouvert au profit de la société.
- Partager un cadre conceptuel commun existant à l'échelle internationale au sujet du gouvernement ouvert, tout en restant ouverts au débat.
- Encourager l'exercice d'une citoyenneté démocratique et de la transparence.
- Connaître les bonnes pratiques pour l'application et la mise en œuvre de politiques de gouvernement ouvert.

POURQUOI MAINTENANT?

Le besoin d'avoir un **gouvernement ouvert** est devenu une priorité pour beaucoup de pays dans le monde entier. Des gouvernements et des administrations publiques dans plusieurs contextes coopèrent de plus en plus pour donner de la visibilité à ce concept et à ses différentes dimensions. Par exemple, le **Partenariat pour un Gouvernement ouvert** est une initiative multilatérale à laquelle participent des États, y compris l'Espagne, et plus récemment 15 entités sous-nationales.

Créé en 2011, le **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert** compte désormais sur la participation de plus de 70 pays, y compris des gouvernements et des organisations de la société civile (notamment des ONG qui encouragent la transparence et la participation citoyenne). Pour devenir membre du **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert** il faut approuver la **Déclaration Commune pour un Gouvernement Ouvert** (que vous pouvez consulter et télécharger en cliquant sur ce lien : https://www.opengovpartnership.org/declaraci-n-de-gobierno-abier-to.) Ainsi, la **transparence** et l'**ouverture des gouvernements** sont devenues de plus en plus importantes en raison de la **diffusion de la notion de gouvernement ouvert sur le plan politique et institutionnel**, ainsi qu'en raison de son utilisation dans le monde universitaire et même parmi la société.

III Plan de Gouvernement ouvert de l'Espagne et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Nous vous invitons à consulter ce lien (http://transparencia.gob.es/transparencia/transparencia_Home/index/Gobierno-abierto/alll-PlanAccion.html) qui vous mènera vers le III Plan de Gouvernement ouvert de l'Espagne, élaboré en coordination avec le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (https://www.opengovpartnership.org//). Cela vous permettra de voir comment est structuré ce document et d'identifier ses objectifs, ses caractéristiques principales et les domaines qu'il englobe, qui sont ensuite matérialisés sous la forme d'engagements (aujourd'hui, les membres du Partenariat ont rempli plus de 2.500 engagements sur le gouvernement ouvert). En analysant ce document de manière plus approfondie, vous constaterez que l'élaboration de ce guide constitue un des engagements figurant dans le III Plan de gouvernement ouvert de l'Espagne : Pouvez-vous identifier l'engagement du Plan que nous remplissons grâce à son élaboration ?



Source de l'image: http://opengovpartnesdhip.org

Que peut-on faire pour faire connaître le **gouvernement ouvert** à des collégiens comme vous ? Nous ne pouvons pas nous contenter d'expliquer en quoi consiste le **gouvernement ouvert**. Nous devons aller plus loin en ajoutant d'autres concepts comme ceux de gouvernement et d'administration publique, ainsi qu'en réalisant des activités pratiques pour vous aider à les comprendre en imaginant des situations concrètes pouvant vous concerner dans la vie quotidienne ou pouvant toucher vos proches (famille, amis, voisins, etc.).

Tableau 1 Comment introduire le gouvernement ouvert dans les salles de classe?

Dans les salles de classe :

- Encourager la participation aux processus de vote dans les établissements.
- Fournir des **informations** (nombre d'élèves par classe, planification des cours et des activités, etc.).
- Promouvoir la prise de décisions de manière collaborative parmi les élèves.
- Analyser les procédures de prise de décisions au sein du conseil d'établissement et publier les accords adoptés.

Dans la vie quotidienne :

- Générer une conscience civique chez les élèves en s'appuyant sur les principes du gouvernement ouvert.
- Faire connaître le gouvernement et l'administration aux étudiants.

QU'EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE?



Qu'est-ce que le **gouvernement** ? Et l'**administration** publique ? Comment peut-on les différencier ? Ils représentent tous les deux ce que nous appelons le pouvoir exécutif.

En Espagne, le **gouvernement**est un organe à caractère **politique** qui existe en vertu de la Constitution. Le gouvernement est formé par une personne qui exerce la présidence et par un nombre variable de personnes qui sont à la tête des ministères mis en place pour chaque période ou législature (normalement pendant quatre ans). Les communautés autonomes disposent aussi de leur propre gouvernement.

L'administration est un ensemble d'organes permanents qui servent les intérêts généraux de manière objective et qui agissent conformément à la loi. Tout comme il existe plusieurs niveaux de gouvernement, les administrations aussi existent à l'échelle étatique, autonomique et locale. L'administration est soumise à la direction politique des différents gouvernements.

Ainsi, il faut savoir que le **pouvoir exécutif**, qui est celui qui applique et exécute les lois approuvées par le Parlement (**pouvoir législatif**), est composé de l'ensemble formé par le **gouvernement et l'administration**. Nous allons maintenant utiliser le concept de gouvernement ouvert pour définir de manière conjointe ces deux branches du pouvoir exécutif.

L'image ci-dessous montre que le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire font partie de l'« État ouvert », dont l'essence est dérivée d'une société ouverte. La notion d'État ouvert inclut tous les pouvoirs de l'État (y compris le pouvoir judiciaire), de sorte qu'elle pourrait être considérée comme l'étape suivante : du gouvernement ouvert à l'État ouvert. En raison de la concision de ce guide pédagogique, nous allons nous limiter à la notion de gouvernement ouvert (gouvernements et administrations ouvertes), mais n'oubliez pas que cette notion est aussi liée aux autres pouvoirs de l'État, ainsi qu'à la société dans son ensemble, car nous faisons tous partie de cette dernière, même vous.



GOUVERNEMENT OUVERT : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **gouvernement ouvert** est le **modèle de gouvernement** de nos sociétés qui favorise la **transparence** et la **responsabilité** au sein des gouvernements et des administrations publiques, la **participation** citoyenne et la **collaboration** avec d'autres parties prenantes. Tout cela repose sur un dialogue renforcé et un plus grand équilibre entre les dirigeants et le reste des citoyens.

Vous trouverez ci-dessous une définition que vous pouvez analyser avec le professeur et avec toute la classe et dans laquelle sont mis en relief deux des objectifs du gouvernement ouvert : l'amélioration du processus de prise de décisions et une plus grande implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques.

Le gouvernement ouvert est un moyen d'interaction sociopolitique reposant sur la transparence, la responsabilité, la participation et la collaboration et permettant de
mettre en place une gouvernance plus ouverte, avec un
meilleur équilibre entre le pouvoir des gouvernements et
le pouvoir des gouvernés, tout en reconnaissant le rôle
coresponsable des citoyens. Les objectifs recherchés
sont l'amélioration du processus de prise de décisions et
une plus grande implication des citoyens dans la gestion
des affaires publiques moyennant l'augmentation des
connaissances et la mise en place de l'innovation publique.
Source: Définition collaborative. Discussion sur le réseau
social NovoGob.

La définition de gouvernement ouvert souligne le besoin de trouver un meilleur équilibre entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, mais elle met aussi en exergue l'importance de reconnaître le rôle coresponsable qu'ont les citoyens dans leur ensemble. Cela signifie que le gouvernement ouvert est un moyen de diriger les sociétés dans lequel il existe un rapprochement entre les représentants élus, les personnes qui travaillent dans les administrations publiques et le reste des citoyens. En outre, il faut que nous les citoyens, c'est-à-dire vous, vos familles, vos amis et toute la société, nous nous impliquions au quotidien vis-à-vis du gouvernement ouvert pour qu'il devienne une réalité.

Contexte et évolution

Le terme « gouvernement ouvert » est apparu au cours du siècle dernier comme une notion qui cherchait à diminuer l'opacité et le manque de transparence dans les actions des gouvernements et des administrations publiques, tout en faisant participer les citoyens au suivi et à l'examen de leur fonctionnement. Malgré le temps passé, nous nous trouvons actuellement dans une situation très semblable à celle des débuts du gouvernement ouvert. La société dans laquelle nous vivons a récupéré la notion de gouvernement ouvert pour plusieurs raisons, des circonstances qui n'existaient pas à l'époque, que nous pouvons résumer dans le tableau 2.



Tableau 2 Facteurs qui favorisent le gouvernement ouvert

- Un plus grand engagement en faveur de la culture de la transparence.
- Les problèmes de corruption et la mauvaise utilisation des ressources publiques occupent une place plus importante dans les médias.
- La culture participative s'est diffusée dans un monde de plus en plus connecté.
- Le besoin qu'ont les gouvernements et les administrations publiques de collaborer avec un plus grand nombre d'acteurs pour trouver une solution à des problèmes sociaux complexes.
- De nouveaux moyens de communication fondés sur les nouvelles technologies sont apparus.
- Nous sommes en train de construire une société en réseau à l'échelle mondiale, notamment grâce à l'utilisation des réseaux sociaux et des technologies du web 2.0.

Les changements les plus récents ont pu se produire grâce aux nouvelles formes de communication entre les êtres humains. Ces nouvelles formes de communication sont nées grâce à Internet, le réseau des réseaux, et au développement rapide de ladite « société en réseaux » ainsi que grâce à l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication, des réseaux sociaux et du web 2.0.

Par exemple, les ordinateurs, les téléphones portables ou les *tablettes* deviennent un outil pour apprendre et pour travailler et ils nous permettent de réaliser un plus grand nombre d'activités moyennant ces réseaux de communication comme participer à une discussion entre amis ou entre parents sur *WhatsApp*, partager une idée sur Twitter ou Instagram visant à améliorer la ville ou le village où nous habitons ou encore consulter un portail de transparence pour savoir ce que font les représentants politiques de notre mairie. Et nous pouvons faire tout cela depuis le collège ou la maison!



Wikipédia. Y avez-vous déjà fait une recherche ? Y avez-vous déjà **contribué** ?

Saviez-vous que Wikipédia est la plus grande encyclopédie de savoir de l'histoire de l'Humanité ? On trouve sur Wikipédia plus de 45 millions d'articles rédigés dans près de 300 langues différentes et élaborés de manière collaborative, c'est-à-dire grâce à l'effort de contributeurs bénévoles, dans différents endroits de la planète. Vous pouvez chercher la définition de gouvernement ouvert sur Wikipedia (https://es.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Portada) pour vérifier comment elle est structurée en termes de format et de contenu et pour approfondir le sujet.

Par ailleurs, saviez-vous que vous aussi vous pouvez contribuer au développement de Wikipédia ? Vous pouvez créer de nouveaux articles ou compléter ceux qui existent déjà. Consultez l'article portant sur votre commune et ajoutez dans l'onglet « Modifier » les données manquantes, comme le nombre d'écoles, de collèges et de lycées. Pour cela, créez une sous-partie intitulée « Éducation » et décrivez le nom des établissements et leur histoire. Si vous ne connaissez que le vôtre, ne vous inquiétez pas, vous pouvez partager l'article et inviter les élèves d'autres établissements à y participer. C'est le meilleur moyen de créer le meilleur contenu!



Source de l'image : https://es.wikipedia.org/wiki/Gobierno_abierto

C'est pourquoi la réapparition du concept de **gouverne-ment ouvert** est indissociable d'un contexte social, économique, culturel et politique dans lequel les technologies sont de plus en plus importantes et où les moyens de communication ont profondément changé. En fait, si ces nouveaux outils n'existaient pas, nous ne pourrions pas parler du concept de **gouvernement ouvert** tel qu'il est décrit dans ce document.

Par ailleurs, le **gouvernement ouvert** ce n'est pas seulement l'utilisation des technologies au sein des gouvernements et des administrations publiques. Il est possible d'appliquer la plupart des caractéristiques du **gouvernement ouvert** sans utiliser les technologies, cela dépend de notre attitude en tant que citoyens qui souhaitent favoriser les pratiques démocratiques, mais aussi de notre capacité à nous impliquer dans les affaires communes à toute la société et à comprendre que nous pouvons aider les représentants politiques à travers nos idées et nos actions vis-à-vis des sujets nous concernant dans la vie de tous les jours

Principles and Values

Le **gouvernement ouvert** c'est tout d'abord un changement de **valeurs**. Ces nouvelles valeurs sont comme le vent qui souffle sur les voiles du bateau qui nous mène vers un **gouvernement ouvert**. Elles doivent donc être prises en compte dans les actions des gouvernements et des administrations publiques, ainsi que par les personnes qui y travaillent et par la société en général. Parmi les valeurs les plus importantes devant être développées pour atteindre un **gouvernement ouvert**, il faut souligner:

- Ouverture. Éviter la non-communication de ce qui est fait et des conséquences que tout cela peut avoir sur les autres.
- Confiance mutuelle. Faire confiance aux gouvernements et aux administrations publiques, tout comme eux doivent faire confiance aux citoyens également.
- Coopération. Promouvoir à tout moment les actions et les attitudes de collaboration avec d'autres personnes et organisations dans le but d'arriver à de meilleurs résultats que ceux que nous pourrions obtenir en travaillant individuellement ou de manière isolée.
- Principe d'inclusion. Ne pas accepter les actions entraînant l'exclusion de certains groupes de personnes en raison de leur statut socioéconomique, de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leurs idées politiques ou parce qu'elles ont un handicap physique ou mental.
- Intégrité. Il faut toujours faire preuve de rigueur, de loyauté, d'honnêteté, d'impartialité et de bonne foi.
- Innovation. Être capable de mettre en œuvre de nouvelles façons de faire les choses, indépendamment des anciennes méthodes, et d'explorer de nouvelles façons de concevoir tout ce façons de concevoir tout ce qui se passe autour de nous.

LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Définition

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la transparence et la responsabilité sont le point de départ de notre chemin vers le gouvernement ouvert. La transparence est un ensemble d'actions moyennant lesquelles les citoyens et les citoyennes ont le droit de prendre connaissance des informations que détiennent les gouvernements et les administrations publiques. En d'autres termes, nous pouvons définir l'application de la transparence comme l'ensemble des mécanismes moyennant lesquels les gouvernements et les administrations publiques doivent publier les informations sans qu'elles leur aient été demandées, en plus de garantir le droit d'accès à tout autre renseignement sur demande d'un individu ou d'une organisation.

Pour ce qui est de la **responsabilité**, il s'agit de l'obligation des gouvernements et des administrations publiques de rendre des comptes sur leurs actions et d'assumer la responsabilité des décisions qu'ils prennent. C'est pour cela que la **transparence** et la **responsabilité** vont de pair : pour que nous puissions exiger aux gouvernements et aux administrations publiques d'être responsables de ce qu'ils font et des décisions qu'ils prennent, il faut que nous puissions accéder à toutes les données dont ils disposent. Ces deux piliers sont fondamentaux pour que nous puissions continuer d'avancer vers un **gouvernement ouvert**.

Murs de verre

Ainsi, la **transparence** permet aux citoyens de savoir ce que font les gouvernements et les administrations publiques, ainsi que de prendre connaissance des **actions réalisées et des décisions prises** par les pouvoirs publics. C'est ce que l'on appelle les murs de verre. Imaginez la situation suivante : les murs de la mairie sont entièrement en verre transparent et tous les habitants de la ville ou du village peuvent voir ce qu'il s'y passe. Cela nous aiderait à consolider le pilier de la **responsabilité**, car nous pourrions demander des comptes en cas de mauvaise utilisation des ressources publiques.



✓ Comment rechercher ou demander des informations

En Espagne, il existe depuis 2013 une **loi sur la transparence**, **l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance**. Elle inclut aussi bien la publicité active via les portails web des administrations que le droit d'accès dont jouissent les citoyens.

Qu'est-ce que la **publicité active** ? La publicité active répond à l'obligation de publier certaines données et informations sur les portails de transparence des administrations publiques. Ces informations doivent être mises à jour régulièrement sans qu'il soit nécessaire de le demander préalablement, de sorte que tout le monde puisse y accéder à tout moment en ayant la conviction qu'elles sont suffisantes, pertinentes et mises à jour.

Le **droit d'accès à l'information** inclut la capacité que nous avons en tant que citoyens de demander tout renseignement que nous souhaitons obtenir de la part des gouvernements et des administrations publiques moyennant les mécanismes prévus par la *loi sur la transparence*, dans le respect des limites établies par cette même loi.

Les **portails de transparence** constituent un des **outils** dont disposent les administrations pour garantir la transparence. Un portail de transparence est un **site web** qui contient toutes les informations que l'administration met à la disposition des citoyens. Nous pouvons y trouver, entre autres : les **budgets** des administrations publiques, les **salaires** des hauts responsables, les **catalogues des biens**, les contrats, les **subventions ou les conventions** avec d'autres administrations publiques ou entités, et ainsi de suite.

En guise d'exemple, nous pouvons citer le **Portail de transparence du gouvernement espagnol**, qui dispose de plus d'un million et demi de registres accessibles. Les Communautés et Villes autonomes ainsi que les administrations locales disposent aussi de leur propre portail de transparence.

Portail de transparence du gouvernement espagnol

En accédant au Portail de transparence du gouvernement espagnol http://transparencia.gob.es/), vous pourrez vous rendre compte de la quantité de données et d'informations qu'il détient. Nous vous lançons le défi de naviguer sur le site et de chercher les CV des ministres du gouvernement. Les CV des hauts responsables doivent être accessibles sur les portails de transparence de toutes les administrations, vous pouvez donc aussi les chercher sur le portail de transparence de votre Communauté autonome (ils sont tous répertoriés à la fin de ce guide) ou même sur le portail de votre mairie. Nous vous invitons aussi à consulter l'agenda public d'un haut responsable, une information qui est publique, et à le comparer à son activité sur les réseaux sociaux. L'agenda figurant sur le portail est-il complet ?



Source de l'image : http://transparencia.gob.es/

Les portails de transparence sont divisés en plusieurs sections :

- Informations institutionnelles, c'est-à-dire les informations relatives à la gouvernance de l'institution.
- Informations légales, c'est-à-dire les lois pertinentes relatives à l'administration propriétaire du portail de transparence.
- Informations économiques, c'est-à-dire toutes les informations concernant les budgets.

✓ Comment exerçons-nous notre droit d'accès ?

Il est possible qu'une information concrète qui nous intéresse ne soit pas disponible sur le portail de transparence et que nous voulions exercer notre **droit d'accès**. Par exemple, les moyennes de la *selectividad* (les examens d'accès à l'université) de tous les établissements dans chaque communauté autonome. Il n'est pas obligatoire de publier ces données. Toutefois, il est arrivé que plusieurs communautés autonomes demandent ces informations dans l'exercice du droit d'accès et les administrations autonomes les ont donc publiées. Dans certains cas, elles ont même été définitivement intégrées au portail de transparence.

À la fin de ce guide, vous trouverez des liens vers les portails de transparence de toutes les communautés autonomes. Choisissez la vôtre et essayez de voir si les données dont il est question sont disponibles. Si elles ne le sont pas, vous pouvez exercer votre droit d'accès à l'information en les demandant. Si vous les obtenez, vous pouvez les partager avec vos camarades pour voir le classement de votre établissement.

Pour exercer le droit d'accès à l'information, on trouve sur le portail de transparence des formulaires ou d'autres moyens de contact que nous pouvons utiliser pour demander les informations dont nous avons besoin. L'administration dispose alors d'un délai de 30 jours pour répondre et fournir les renseignements demandés.

Que se passe-t-il si l'administration ne répond pas ? Si l'administration ne répond pas à une demande, il est possible de former un recours devant le Conseil de transparence compétent. Les Conseils de transparence sont des organes qui existent à l'échelle nationale et régionale dans certaines communautés autonomes et qui sont chargés de garantir la transparence au sein des administrations publiques en Espagne et de résoudre ce type de situations.

Le Conseil de transparence et de bonne gouvernance

Si vous souhaitez demander des informations qui ne sont pas disponibles sur les portails de transparence de l'administration correspondante, le Conseil de transparence vous aidera à vous les procurer. Sur son site web, vous trouverez les détails vous permettant de lancer la procédure de réclamation pour demander une information non disponible. Vous y trouverez aussi les résolutions émises sur les recommandations de transparence à l'intention de différentes administrations et organismes publics. Consultez les sujets sur lesquels portent certaines de ces résolutions (vous les trouverez en cliquant sur le lien suivant : httml) et demandez à l'administration de votre choix des informations sur ces résolutions en invoquant le fait qu'il s'agit d'une décision du Conseil de transparence et de bonne gouvernance. Le rôle des conseils de transparence est de garantir le respect effectif de celleci, y compris dans les communautés autonomes.



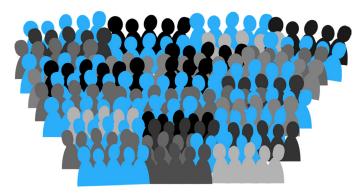
Source de l'image : http://www.consejodetransparencia.es/

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Définition

La participation citoyenne est l'étape suivante vers un **gouvernement ouvert**. La **participation citoyenne** vise à impliquer l'ensemble de la société dans les actions et les décisions qui nous concernent. Dans le passé, on considérait que la conception et la mise en œuvre d'actions publiques en lien avec l'éducation, le sport, les bibliothèques, le transport public ou les parcs et jardins relevaient presque de la seule compétence des représentants publics.

La participation dans le cadre du gouvernement ouvert implique aussi de changer cette façon d'agir pour que toutes les personnes soient parties prenantes des mesures que doivent adopter et mettre en œuvre les gouvernements et les administrations publiques. En somme, la participation citoyenne implique tout le monde dans les politiques publiques, c'est-à-dire, dans l'éducation, la santé, les transports, l'environnement, etc., soit tous les sujets qui concernent l'ensemble de la société. La participation citoyenne permet de renforcer la position active des citoyens vis-à-vis de la gestion des questions d'intérêt public.



Grâce aux **mécanismes de participation**, la société pourra exprimer son **avis sur tous les projets publics** la concernant. De plus, la participation est aussi essentielle pour que les gouvernements et les administrations publiques puissent prendre connaissance des idées et des savoirs qui sont aujourd'hui dispersés au sein de la société.

Quoi qu'il en soit, la participation citoyenne doit être bien planifiée pour éviter certains problèmes, par exemple le fait que seulement certains groupes de personnes y participent ou que cette participation ne se traduise pas par des changements réels pour la société.

✓ Comment participons-nous ?

Les élections constituent le moyen de participation politique principal mais aussi le plus connu. Cependant, dans le contexte du gouvernement ouvert, la participation va beaucoup plus loin.

D'une part, la participation aux affaires publiques découle de la relation qu'entretiennent les gouvernements et les administrations publiques avec les citoyens pour créer et évaluer les politiques publiques qui nous concernent tous : l'éducation, la santé, les transports en commun, l'environnement, etc.

Par exemple, il serait possible de demander que l'administration générale de l'État passe une loi visant à interdire la vente de voitures très polluantes. Il existe aussi la possibilité de participer à une consultation citoyenne sur la consommation de boissons sucrées

par les enfants, dans laquelle il est demandé au gouvernement de la communauté autonome d'éviter que les menus de la cantine dans les écoles incluent des boissons sucrées.

D'autre part, la participation dans le cadre de la conception de services publics vise à intégrer le point de vue et l'expérience des individus en tant qu'utilisateurs de certains services publics, comme les élèves d'un collège ou d'un lycée, une personne malade qui se rend dans un centre de santé ou un sportif qui va au gymnase municipal. L'objectif de ce type de participation est de contribuer à la conception, à la redéfinition et/ou à l'amélioration des services publics, c'est-àdire le collège/lycée, le centre de santé ou le gymnase.

Par exemple, un **centre de santé** peut proposer aux habitants du quartier de participer à un processus de consultation ou un groupe de débat pour améliorer la qualité de l'assistance fournie. Lors de ces réunions, une association de personnes à mobilité réduite peut évoquer le besoin de rendre entièrement accessibles toutes les entrées et sorties avec des rampes adaptées aux fauteuils roulants.

Par exemple, les personnes chargées de l'organisation des activités d'une salle omnisports peuvent tenir une réunion avec des représentants des équipes et des clubs de la commune pour connaître les besoins propres à chaque discipline. Cela permettra de simplifier la planification des espaces et des horaires nécessaires pour chaque sport en fonction des besoins identifiés. Dans ce cas-là, la participation citoyenne permet d'améliorer la conception du service et cela montre qu'en écoutant les citoyens il est possible d'améliorer l'action du gouvernement et des administrations publiques.

La participation au Conseil espagnol de la jeunesse

Comme nous l'avons vu, il existe plusieurs moyens de participation comme les organes de consultation, les suggestions ou les plaintes, le droit de pétition, etc. Le Conseil espagnol de la jeunesse, qui encourage les échanges entre les jeunes et les responsables des politiques publiques moyennant le III Plan de Gouvernement ouvert, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle européenne, en est un exemple.



Source de l'image : http://www.cje.org/es/

Dans le contexte actuel, la participation citoyenne peut aller plus loin grâce à Internet et aux réseaux informatiques. Dans les exemples précédents, la participation était comprise de manière présentielle : assemblées, réunions, groupes de débat, etc. Il était nécessaire d'être sur place à un endroit et à un instant donnés pour pouvoir participer.

Aujourd'hui, **Internet** constitue un nouvel espace pour la participation citoyenne. Les citoyens disposent de plusieurs outils leur permettant de partager publiquement une idée, une proposition, une suggestion, etc., en interagissant avec les gouvernements et les administrations publiques et avec d'autres personnes sur un pied d'égalité, n'importe où et sans qu'il soit nécessaire d'être présent. En d'autres termes, les citoyens peuvent développer de **nouveaux moyens de se rapprocher des institutions politiques en rompant avec les normes traditionnelles**. Pour cela, il est indispensable d'exploiter les avantages offerts par les technologies, tout en étant conscients de leurs limites.



Afin de mieux comprendre en quoi consisterait cette nouvelle participation citoyenne, il faut mettre en avant le travail réalisé par les mairies pour promouvoir la **participation citoyenne** via Internet. Sur la page web générale ou sur un site spécialisé, certaines mairies permettent aux habitants de décider comment sera dépensé l'argent (en choisissant parmi plusieurs options), alors que d'autres réalisent des consultations sur le nouveau nom d'une rue ou sur un projet de rénovation d'une place publique. Et cela nous permet de participer depuis le lycée, la bibliothèque ou la maison, à n'importe quel moment de la journée!

Plateformes de participation citoyenne sur Internet

En Espagne, les mairies se sont montrées très actives s'agissant de développer des plateformes spécialisées sur Internet pour permettre la participation citoyenne. On trouve de nombreux exemples dans toutes les communautés autonomes et dans toutes les provinces mais on ne peut en citer que quelques-uns. Nous avons donc choisi deux des plus grandes villes espagnoles : Séville et Madrid.

Dans les deux cas, la mairie a développé une plateforme spécialisée sur Internet (à Séville, Decide Sevilla et à Madrid, Decide Madrid) pour promouvoir la participation citoyenne. Nous vous invitons à consulter ces deux sites web avec votre enseignant pour découvrir les options de participation et les opportunités offertes aux citoyens.



Source de l'image : https://www.sevilla.org/decidesevilla/



Source de l'image : https://decide.madrid.es/

LA COLLABORATION

En quoi consiste-t-elle?

La **collaboration** constitue la dernière étape de notre voyage vers le **gouvernement ouvert**. Il s'agit de la création de nouveaux espaces de rencontre, de dialogue et de travail auxquels participent tous les gouvernements et les administrations publiques, en incluant d'autres organisations de la société civile (ONG), syndicats, organisations entrepreneuriales, ainsi que des communautés de citoyens, en vue de co-créer et de coproduire des services publics. Le concept de **collaboration** met l'accent sur la valeur de l'**innovation** qui, comme vous le savez, consiste à faire les choses d'une autre façon, voire à faire les choses avant même qu'elles aient été imaginées.

Les éléments clés de la **collaboration** dans le cadre du gouvernement ouvert sont variés. D'une part, il est important que les différents gouvernements et les administrations publiques (les mairies, les communautés autonomes et l'administration générale de l'État) travaillent ensemble et qu'ils développent des solutions communes au profit de toute la société.

D'autre part, la participation d'autres acteurs sociaux est fondamentale car les gouvernements et les administrations publiques ne peuvent plus proposer de solutions aux problèmes sociaux de manière isolée, car ces derniers sont de plus en plus complexes. Il s'agit de prendre conscience du fait que d'autres acteurs de la société comme les entreprises, les organisations du troisième secteur (ONG), etc. peuvent contribuer activement au profit de l'ensemble de la société en partageant des idées, des propositions et des solutions.

La **collaboration** ne peut bien évidemment pas être comprise sans la participation de tous. Les citoyens constituent le principal atout de la **collaboration** pour un **gouvernement ouvert**, dans la mesure où tout individu dispose de capacités, de connaissances et de savoirs qui peuvent être utiles pour trouver une solution à un problème concret touchant la société.

Comme vous pouvez vous en douter, la **collaboration** pour construire un **gouvernement ouvert** met en relation un grand nombre de parties prenantes, de connaissances et d'idées, ce qui requiert un profond changement culturel. Les efforts de collaboration, en réseau et connectés constituent une valeur en soi et il est nécessaire de promouvoir de nouvelles approches pour connaître les problèmes, les méthodologies de travail et les pratiques en vue de trouver des solutions innovantes.

En somme, la **collaboration** est composée d'**initiatives qui naissent au sein de la société civile** pour générer une **valeur publique**, c'est-à-dire qu'elles améliorent la vie d'un ensemble de citoyens qui sont concernés par une problématique. Par exemple, dans votre cas vous pourriez créer une communauté dans le domaine de l'éducation visant à améliorer les résultats scolaires. La collaboration entre les différentes parties prenantes de cette communauté (élèves, professeurs, familles, spécialistes, etc.) se traduirait par la création d'un prototype d'innovation pouvant être utilisé dans d'autres environnements éducatifs au-delà de votre propre collège.

Appliquer la collaboration pour désengorger le trafic dans les villes

Nous pouvons prendre comme exemple de **collaboration** un groupe de mairies qui essaie de trouver une solution à une problème commun tel que le manque d'utilisation des vélos au centre-ville, pour lutter contre la congestion automobile. Pour arriver à une solution, les mairies doivent travailler ensemble à travers la **Fédération espagnole des municipalités et des provinces (FEMP)**, mais elles pourraient en outre créer une communauté avec tous les acteurs touchés par la problématique (entreprises, organisations du troisième secteur -ONG), etc. ainsi que des groupes de citoyens concernés (cyclistes, habitants du centre-ville, commerçants, etc.) et des spécialistes de la mobilité urbaine.

L'application de la **collaboration** requiert d'imaginer des solutions **innovantes**, tout en faisant les choses différemment ou en faisant ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Pour cela, il faut proposer des solutions pour le bien commun et ayant un effet positif sur différents plans : l'environnement, la santé des personnes, la qualité de vie de ceux qui habitent dans le centre-ville, la durabilité des magasins du quartier, etc. Comme vous pouvez l'imaginer, ce n'est pas facile de trouver des solutions ou des idées mettant tout le monde d'accord.

Application de la co-création

La **co-création** est le déploiement de la **collaboration**, c'est-à-dire un moyen de générer des connaissances en utilisant l'expérimentation moyennant l'interaction entre les différents acteurs institutionnels, sociaux et politiques. Il s'agit de mettre en pratique la collaboration moyennant des méthodologies permettant d'avancer vers des solutions aux problèmes sociaux réels reposant sur l'**innovation**.

La co-création agit sur des problèmes concrets moyennant des essais de moyens de participation pour faire des analyses, intervenir et proposer des solutions, ainsi que pour avancer vers les processus de modification des conduites des acteurs concernés, de sorte à favoriser de nouveaux regards conjoints vis-à-vis des problèmes sociaux. Ainsi, les efforts de collaboration entre les personnes qui travaillent dans les administrations publiques, les académiciens, le secteur privé et les différentes organisations de la société civile peuvent se traduire par une augmentation de la légitimité et de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

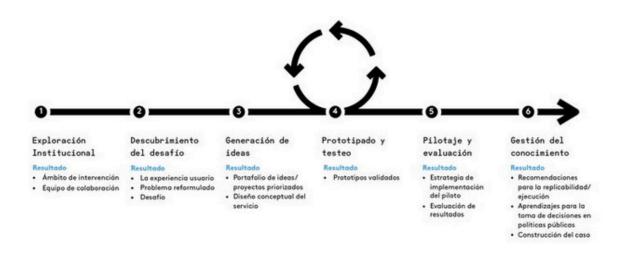
En somme, la **co-création** se traduit par la promotion de l'**innovation** ouverte, en créant de nouveaux services publics ou en améliorant ceux qui existent déjà. Il faut alors comprendre l'**innovation** comme l'ensemble des processus d'élaboration de ces nouvelles idées, ainsi que leur application et leur transformation au profit de toute la société. Il faut par ailleurs **l'adapter à chaque contexte en tenant compte des différentes situations, organisations et personnes impliquées**. De même, les organisations et les personnes doivent s'adapter aux nouvelles activités et aux résultats dérivés de l'innovation.



Laboratoires d'innovation Une expérience internationale

Les laboratoires d'innovation publique sont des espaces de co-création de solutions, dans le même esprit de collaboration du gouvernement ouvert. Le Laboratoire gouvernemental du Chili en est un exemple. Il s'agit d'un espace visant à créer des dynamiques de collaboration entre tous les acteurs concernés par une problématique donnée. Il est important de rappeler que la collaboration, tout comme les processus de co-création visant à créer des innovations, doivent suivre des normes et des méthodologies de travail pour être réellement efficaces.

Le schéma ci-dessous montre la méthodologie suivie au sein du Laboratoire gouvernemental du Chili. Ce modèle est orienté vers la gestion de l'innovation dans les services publics moyennant six étapes qui vont de l'exploration d'un problème à la création d'un prototype de solution. Tout ce processus implique la participation de nombreux acteurs.



Modelo de Innovación del Laboratorio de Gobierno, 2016



Source de l'image : http://www.lab.gob.cl/

SYNTHÈSE

Moyennant ce guide pédagogique, nous avons cherché à vous plonger dans le monde du gouvernement ouvert. Au début c'était peut-être un concept lointain, mais nous espérons que vous le percevez maintenant comme quelque chose qui vous concerne directement et de très près. Le gouvernement ouvert est une philosophie, une nouvelle façon de diriger les sociétés et de concevoir les gouvernements et les administrations publiques, qui repose sur la transparence, la responsabilité, la participation et la collaboration, dans le but de tirer profit des connaissances des citoyens afin de les impliquer dans l'amélioration des sociétés. C'est un voyage par étapes qui requiert l'implication de toute la société, y compris la vôtre. Nous espérons qu'à partir de maintenant vous aussi vous participerez activement au sein de la communauté du gouvernement ouvert. Nous avons besoins de vous.

CONSTRUISONS UN COLLÈGE OUVERT

Nous avons vu jusqu'à présent la partie théorique et conceptuelle du **gouvernement ouvert**, avec quelques exemples pratiques. Nous allons maintenant nous lancer dans l'application des principes du **gouvernement ouvert** moyennant sa mise en pratique dans la salle de classe, en particulier dans votre établissement. Comment allonsnous introduire les valeurs du **gouvernement ouvert** dans les établissements scolaires ? Ou plus particulièrement, comment allons-nous appliquer les principes du **gouvernement ouvert** dans votre collège ?



Votre collège dispose d'un ensemble d'organes chargés de le « diriger » : la direction de l'établissement (formée par le principal, le secrétariat et le directeur des études), le corps enseignant (formé par l'ensemble des professeurs) et le conseil d'établissement (formé par les professeurs, les parents d'élèves, les élèves et les représentants de la mairie de la commune où se trouve l'établissement).

Nous allons à présent vous montrer comment faire en sorte que votre collège soit un **collège ouvert**. C'est-à-dire que nous souhaitons que votre collège soit dirigé de manière transparente, que les personnes qui le « dirigent » rendent des comptes de leurs actions, que l'ensemble des élèves et des professeurs participent à la prise de décisions et qu'il existe une collaboration avec d'autres acteurs et institutions pour améliorer le service public prêté : l'enseignement.

Nous allons maintenant vous proposer un ensemble d'actions visant cet objectif et les étapes à suivre pour y arriver.

Pour avoir un collège transparent...

Souvenez-vous que la **transparence** permet d'obtenir les informations détenues par les administrations publiques dont nous avons besoin. Pour cet exercice, nous allons nous concentrer sur votre établissement. Pour obtenir un collège transparent, il faut tenir compte du fait qu'il existe une loi sur la transparence qui limite les informations que nous pouvons demander. Toutefois, il existe un grand nombre de renseignements que nous avons le droit de demander et de réutiliser.



Nous allons maintenant vous expliquer les trois étapes principales pour rendre votre collège transparent : tout d'abord, la sélection des informations ; ensuite, la demande des informations dont nous avons besoin ; et enfin l'analyse et la réutilisation de ces informations dans le contexte approprié.

Étape 1 : Sélectionner les informations

Pour commencer, il serait intéressant de dresser une liste faisant figurer toutes les informations relatives au collège dont vous pouvez avoir besoin. Les collèges disposent de beaucoup d'informations, il est donc très important de savoir quelles informations nous voulons demander et quelles données peuvent nous intéresser. Par exemple, nous pouvons demander le programme général annuel de l'établissement (qui inclut les programmes des différentes matières enseignées), le projet éducatif du lycée (qui explique le projet du collège vis-à-vis des élèves et des familles), les résultats académiques de l'établissement (moyennes par classe, taux de matières non validées), le nombre d'élèves par classe, le nombre de professeurs ou les budgets annuels de l'établissement ainsi que l'affectation des ressources.

∠ Étape 2 : Demander les informations

Après avoir déterminé les données dont vous allez avoir besoin, demandez-les à votre établissement par écrit. Pour cela, vous pouvez expliquer que vous les demandez en vertu de la loi de transparence. Souvenez-vous qu'il existe des limites d'accès à l'information lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel. Il faut aussi que vous preniez en compte le fait qu'il faut parfois du temps pour recueillir certaines informations complexes.



Étape 3 : Analyser et réutiliser les informations

Après avoir obtenu toutes les données, vous pourrez les utiliser pour connaître le niveau scolaire de votre établissement, le nombre d'élèves inscrits, le nombre de professeurs ou encore le programme annuel du centre. L'analyse de ces informations vous permettra de mieux connaître votre collège et d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration. De plus, vous pourrez utiliser ces informations pour les comparer aux données relatives à d'autres lycées de la ville.

Si l'on refuse de vous fournir certaines données, vous pouvez demander au Conseil de transparence d'intervenir pour défendre vos droits d'accès aux informations. Ce n'est pas difficile de rendre votre collège transparent. Il s'agit toutefois d'un processus qui requiert l'intérêt de tous et un engagement solide de la part de l'établissement

Pour avoir un lycée participatif....

La participation peut être reflétée dans plusieurs processus et activités au sein de votre collège. Il existe aujourd'hui plusieurs processus permettant aux élèves d'exercer leur droit à la participation. Cependant, dans le but de construire un collège ouvert, nous voulons vous encourager à aller plus loin en termes de participation.

Nous pouvons par exemple participer à l'élection des délégués de classe ou du conseil d'établissement. D'autres moyens moins connus incluent la participation dans les processus pour fixer la date des examens ou pour proposer un cours de soutien sur un sujet en particulier. Il s'agit de deux formes de participation tout à fait valables.

Que faut-il faire pour rendre le collège participatif ? Tout d'abord, il faut identifier dans quels domaines il existe actuellement une participation et dans quels autres domaines elle pourrait être mise en place. Ensuite, il faut définir le processus de participation : les mécanismes, les moyens, etc. Enfin, même si cela peut vous paraître évident, il faut participer ! Si vous ne participez pas, tout le travail réalisé jusque-là sera inutile.

Étape 1 : Identifiez dans quels domaines il existe actuellement une participation et dans quels autres domaines elle pourrait être mise en place



Tout d'abord, il faut identifier dans quels domaines il existe actuellement une participation dans votre collège. Habituellement, les élèves élisent les délégués de classe ainsi que les représentants des étudiants au sein du conseil d'établissement. De plus, l'appartenance à une association d'élèves ou autres peut aussi être considérée comme un acte de participation conventionnelle. Cependant, il faut savoir que la participation ne s'arrête pas là. Pour cela, essayez de trouver d'autres domaines où elle pourrait être appliquée : le choix du voyage de fin d'année, la prise de décisions au nom de toute la classe ou encore la formulation de plaintes ou de propositions à la direction de l'établissement.

▲ Étape 2 : Planifier les moyens de participation

Dans certains cas, des normes déterminent comment se déroule la participation. Par exemple, pour élire les délégués de classe ou les représentants au conseil d'établissement, la participation se fait moyennant un vote secret dans une urne. Toutefois, nous pouvons proposer des moyens de participation novateurs comme les enquêtes en ligne, les forums de débat ou les réunions programmées pour délibérer et prendre des décisions de manière conjointe.

Étape 3 : Participer !

Cela peut paraître évident mais quels que soient le moyen et la raison de participation, il faut que vous interveniez et que vous vous impliquiez dans le processus de prise de décisions. Si vous ne le faites pas, d'autres personnes participeront et prendront des décisions à votre place. Ainsi, ne perdez pas l'occasion et exercez votre droit de manière active.



Pour avoir un lucée collaboratif...

La collaboration entre les élèves, les professeurs, le personnel du collège et d'autres acteurs sociaux tels que d'autres établissements, la Mairie, des associations de quartier, des ONG, des entreprises ou d'autres organisations publiques ou privées peuvent entraîner des améliorations dans le secteur de l'éducation. Par exemple, l'organisation par les forces de police de conférences sur la sécurité, qui requiert la collaboration entre l'établissement et la police; la réalisation d'activités périscolaires ne faisant pas partie du programme scolaire comme la danse, la natation, la peinture, le théâtre, etc. Dans ce cas-là, il faut mettre en place une procédure de collaboration avec des ONG ou des entreprises qui prêtent ces services.

Il peut aussi y avoir une collaboration interne, par exemple entre différents groupes. Le meilleur moyen d'organiser la fin de l'année scolaire passe sans doute par la collaboration entre les professeurs, les élèves de différentes classes et les représentants des parents d'élèves. À cet égard, le conseil d'établissement formé par les professeurs, les parents d'élèves, la Mairie et les élèves constitue un bon exemple de collaboration. Comment pouvons-nous mettre en application ce processus dans d'autres domaines ?

▲ Étape 1 : Identifiez un problème susceptible d'ouvrir des espaces de collaboration

Outre le conseil d'établissement, il existe d'autres espaces où la collaboration est possible et, souvent, très nécessaire. Il faut que vous déterminiez dans quel cadre la collaboration serait pertinente. Comme nous l'avons déjà

vu, c'est le cas pour la préparation d'un voyage ou des activités de fin d'année, la gestion des activités périscolaires ou encore l'organisation de journées spéciales ou de formations dans l'établissement. Souvenez-vous que l'innovation joue un rôle fondamental dans la collaboration.

▲ Étape 2 : Identifiez les acteurs et l'espace nécessaires pour la collaboration

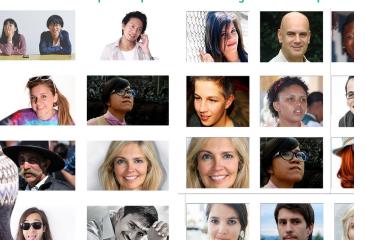
Chaque question requiert la collaboration de différentes parties prenantes : un acteur social, une association de quartier, une ONG, une entreprise, un groupe de citoyens, les professeurs, etc. Pour cela, il faut que vous sachiez clairement quelles personnes ou organisations vont intervenir et comment va se dérouler la collaboration : moyennant des réunions régulières, sur des forums Internet ou un mélange de toutes ces modalités. Avant de prendre cette décision, nous vous recommandons de préparer un document sur le processus de collaboration dans lequel figurent tous ces détails. Une bonne organisation est fondamentale pour que le processus se déroule de manière satisfaisante.

▲ Étape 3: Lancer la collaboration

Après avoir identifié le problème et les parties prenantes, il faut lancer la collaboration. Avec l'aide des professeurs et de tous les camarades, vous serez capables de collaborer si vous réussissez à trouver de nouvelles solutions à un problème ou de nouvelles formes permettant à d'autres acteurs d'intervenir (parents, Mairie, association de quartier, etc.).

Un processus de collaboration devrait déboucher sur une façon de trouver une solution à un problème innovante, nouvelle et différente. Après avoir décidé comment construire le résultat de la collaboration, il faut tirer les conclusions. Celles-ci devront être partagées et dégagées par toutes les parties prenantes et il faut qu'elles soient mises en commun pour pouvoir dire qu'elles sont appropriées. Ensuite, il faut analyser les résultats, c'est-à-dire déterminer si le processus a été positif et s'il faut apporter des modifications pour l'améliorer.

Vous disposez à présent d'un collège ouvert. Et après ?



Votre collège a déjà mis en œuvre les processus d'application du **gouver-nement ouvert** que nous avons présentés. Que se passe-t-il après ? C'est devenu un établissement dans lequel les décisions sont partagées par toute la communauté éducative et par tous les acteurs impliqués :

- il s'agit d'un collège transparent qui met toutes les informations pertinentes à la disposition des citoyens et qui facilite la responsabilité ;
- le collège est devenu un établissement participatif, où les décisions sont prises de manière conjointe ;
- le collège est devenu un établissement collaboratif qui encourage l'implication des élèves, des familles, de la communauté éducative et de la société en général dans le processus de résolution des problèmes.

En somme, on a mis en œuvre des changements visant à appliquer les principes du **gouvernement ouvert** et à faire en sorte que ceux-ci transforment la manière de diriger un établissement en particulier et les administrations publiques en général.



RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur le **gouvernement ouvert** à partir d'exemples de réussites, d'initiatives ou d'autres documents d'intérêt, vous pouvez consulter la liste de ressources que nous vous fournissons.

Ressources numériques

✓ Portails de transparence :

- Portail de Transparence de l'administration générale de l'État http://transparencia.gob.es/
- Portail de Transparence de l'Andalousie
 http://www.juntadeandalucia.es/transparencia.html
- Portail de transparence de l'Aragon http://transparencia.aragon.es/
- Portail de transparence des Asturies www.asturias.es/transparencia
- Portail de transparence de la Cantabrie https://transparencia.cantabria.es/es/inicio
- Portail de transparence de Castille-La Manche http://transparencia.castillalamancha.es/
- Portail de transparence de Castille-et-León https://gobiernoabierto.icyl.es
- Portail de gouvernement ouvert de la Catalogne
 http://governobert.gencat.cat/es/transparencia/index.html
- Portail de transparence de Ceuta https://ceuta.transparencialocal.gob.es/
- Portail de transparence de la Communauté valencienne http://www.gvaoberta.gva.es
- Portail de transparence de l'Estrémadure http://gobiernoabierto.gobex.es/transparencia/
- Portail de transparence de la Galice https://transparencia.xunta.gal
- Portail de transparence des îles Baléares
 http://www.caib.es/sacmicrofront/home.
 do?mkey=M11021411034326719136langes
- Portail de transparence des îles Canaries
 http://www.gobiernodecanarias.org/transparencia/
- Portail de transparence de La Rioja
 http://www.larioja.org/portal-transparencia/es
- Portail de transparence de la Communauté de Madrid http://www.madrid.org/es/transparencia/
- Portail de transparence de Melilla
 https://sede.melilla.es/melillaPortal/transparencia/se_principal1.jsp?language=es&codResi=1
- Portail de transparence de la Murcie http://transparencia.carm.es/
- Portail de transparence de la Navarre
 http://www.gobiernoabierto.navarra.es/es/transparencia

- Portail de transparence du Pays basque http://www.gardena.euskadi.eus/inicio/
- Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Open Government Partnership)
 - https://www.opengovpartnership.org/
- Portail de transparence du pouvoir judiciaire http://bit.ly/2lm4RvB
- Portail de participation citoyenne de la Mairie de Madrid https://decide.madrid.es

Portails de données ouvertes

- Portail des données ouvertes du gouvernement espagnol http://datos.gob.es/
- Portail des données ouvertes de l'Union européenne https://data.europa.eu/euodp/es/data/

✓ Portails des Conseils de transparence :

- Portail du Conseil de transparence de l'Espagne
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/index.html
- Portail du Conseil de transparence de l'Andalousie http://www.ctpdandalucia.es/es
- Portail du Conseil de transparence de l'Aragon http://transparencia.aragon.es/CTAR
- Portail du Conseil de transparence des Asturies
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia
- Portail du Conseil de transparence de la Cantabrie
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transpare
- Portail du Conseil de transparence de Castille-La Manche https://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/castillalamancha.html
- Portail du Conseil de transparence de Castille-et-León https://www.procuradordelcomun.org/
- Commission de garantie du droit d'accès aux informations publiques de la Catalogne http://www.gaip.cat/ca/inici
- Portail du Conseil de transparence de Ceuta
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/ceuta.html
- Portail du Conseil de transparence de la Communauté valencienne
 - http://www.conselltransparencia.gva.es/
- Portail du Conseil de transparence de l'Estrémadure
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/extremadura.html

- Portail du Conseil de transparence de la Galice
 http://www.valedordopobo.gal/es/el-valedor-do-pobo-organo-de-control-de-la-transparencia/
- Portail du Conseil de transparence des îles Baléares
 https://www.caib.es/sites/informaciopublica/ca/inici/?campa=yes
- Portail du Conseil de transparence des îles Canaries https://www.transparenciacanarias.org/
- Portail du Conseil de transparence de La Rioja
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia/transparencia-en-espanya/larioja.html
- Portail du Conseil de transparence de la Communauté de Madrid
 http://www.conseindetransparencia.es/ct Home/transpar
 - http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/madrid.html
- Portail du Conseil de transparence de Melilla
 https://sede.melilla.es/melillaPortal/transparencia/se_contenedor2.jsp?seccion=s_ftra_d4_v1.jsp&codbusque-da=76&language=es&codResi=1&codMenuPN=22&codMenu=55&layout=se_contenedor2.jsp
- Portail du Conseil de transparence de la Murcie
 http://transparencia.carm.es/
 consejo-de-la-transparencia-de-la-region-de-murcia
- Portail du Conseil de transparence de la Navarre
 http://www.gobiernoabierto.navarra.es/es/
 consejo-transparencia/consejo-transparencia-navarra
- Portail du Conseil de transparence du Pays basque
 http://www.gardena.euskadi.eus/transparencia/-/derecho-de-acceso-a-la-informacion-publica/

- III Plan d'Action du Gouvernement ouvert de l'Espagne (2017)
 https://transparencia.gob.es/transparencia/transparencia_
 Home/index/Gobierno-abierto/iiiPlanAccion.html
- Carta Iberoamericana de Gobierno Abierto (Charte ibéro-américaine de Gouvernement ouvert) (2016). https://www.sfp.gov.py/sfp/archivos/documentos/CIGA_2016%20final_knawtdh9.pdf
- Observatorio Nacional de las Telecomunicaciones y de la Sociedad de la Información (2013). Estudio de la Demanda y uso de Gobierno Abierto en España (Observatoire national des télécommunications et de la société de l'information (2013). Étude sur la demande et l'utilisation du gouvernement ouvert en Espagne). http://www.ontsi.red.es/ontsi/sites/ontsi/files/demanda_y_uso_de_qobierno_abierto_en_espana.pdf
- Criado, J. Ignacio; y Ruvalcaba, E. (2017) ¿Qué es y qué se entiende por Gobierno Abierto? Análisis y percepción e implementación del Gobierno Abierto en el ámbito local español. Qu'entend-on par gouvernement ouvert et qu'est-ce que c'est? Analyse et perception de l'application du gouvernement ouvert dans un contexte local espagnol. http://bit.ly/2zTh3yq
- VV.AA Guía práctica para abrir Gobiernos. Manual de Open Government para gobernantes y ciudadanos (2014). (Guide pratique pour l'ouverture des gouvernements. Manuel d'Open Government pour les dirigeants et les citoyens). http://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/FoCE9C642E-7BC17205257F1400075324/\$FILE/get_file.pdf
- Xarxa d'Innovació Pública. (2014) 42 voces sobre el Gobierno Abierto. (Réseau d'innovation publique. (2014) 42 voix sur le gouvernement ouvert). Disponible: http://www.xarxaip.cat/wp-content/uploads/2014/05/42-voces1.pdf









TÍTULO: Guide pédagogique GOUVERNEMENT OUVERT

"Este documento no es una traducción oficial. Aunque se ha procurado garantizar que esta versión corresponda a los textos originales, la única versión oficial es el texto en castellano disponible en el sitio web del INTEF y en el Portal de Transparencia de la Administración General del Estado"

Edita:

© Ministerio de Política Territorial y Función Pública NIPO: 277-190-12-1 En línea Ministerio de Educación y Formación Profesional

NIPO: 847-19-032-4 En línea



Imprime:

Subdirección General de Recursos, Publicaciones y Documentación Ministerio de Política Territorial y Función Pública









